

Les contrats de rivière et l'agence de l'eau RM&C



Cécile MARQUESTE

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Intérêt de l'Agence pour ces procédures

-  Mise en place d'une gouvernance à une échelle pertinente
-  Structures porteuses = relais essentiel de la politique de l'eau
-  Gestion globale d'un milieu aquatique avec la définition d'objectifs chiffrés et une programmation dans le temps
-  Synergie des moyens techniques et financiers

Intérêt de l'Agence pour ces procédures - évolution

-  Décliner localement les objectifs environnementaux du SDAGE et des différentes Directives
-  Traiter des problématiques moins abordées jusqu'à maintenant (pollutions diffuses agricoles, pollutions toxiques)
-  Améliorer les synergies avec l'aménagement du territoire

L'accompagnement de l'Agence

-  Depuis la première circulaire relative au contrat de rivière (premier contrat sur l'Ardèche en 84)
-  Dès lors qu'un territoire souhaite s'engager dans une procédure concertée de gestion de l'eau
-  Technique et méthodologique
-  Financier

Evolution de l'agrément des procédures

-  Agrément décentralisé depuis le 1^{er} janvier 2004.
Création du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée
-  Phases d'examen des dossiers plus nombreuses
(dossier sommaire de candidature, dossier définitif, bilan à mi-parcours, bilan de fin de contrat),
identiques pour les SAGE
-  Fourniture de guides et d'outils techniques lors de
l'agrément du dossier sommaire de candidature

Evolution gestion des procédures contractuelles

Etude à maîtrise d'ouvrage Agence lancée début 2008 :

Objectif : proposer des évolutions très opérationnelles du dispositif actuel pour conforter la gouvernance locale en améliorant :

- ✓ **leur attractivité financière et administrative (optimiser la gestion des aides, renforcer la synergie des financements publics),**
- ✓ **leur légitimité institutionnelle pour conforter la place des structures de gestion locale.**